

PYLONE sur la ligne de crête : défendons notre patrimoine et notre santé !

Par le collectif Bruéjous-Balsac-Clairvaux pour la protection du patrimoine et la sobriété électromagnétique : *vivant, convivial, solidaire !*
collectifvallon@gmail.com Site : CCAVES.ORG

- * 210 personnes des trois villages se sont prononcées contre l'antenne.
- * L'AOP Marcillac refuse ce projet.
- * L' Union de la Sauvegarde du Rouergue, La Fondation du Patrimoine et L'Échansonnerie de la St Bourrou et la Confrérie des Vignerons de Marcillac, s'y opposent aussi et ont interrogés la préfecture sur le fait qu' « *en bordure de la falaise dominant ce vallon emblématique et ce point de vue d'attractivité pour l'image de notre vignoble* » un pylône puisse être posé.
- * Le Conseil d'Administration des parapentistes s'oppose unanimement à ce projet.
- * 3500 personnes ont signé une pétition en ligne.
- * Des élu.es se sont prononcés contre ce projet.

Malgré cela, Bouygues télécoms et le maire ont décidé de maintenir leur projet d'antenne qui met en péril la sauvegarde de nos paysages et la préservation de notre santé. Pourtant, **le 10 mai**, notre collectif obtenait la promesse d'une consultation et la mise en pause du projet.

Mais le 17 mai, nous nous faisons exclure du Conseil Municipal d'une façon illégale.

Le 25 mai, avec la Commission Téléphonie, nous avons demandé un rendez-vous en mairie, sans aucune suite donnée par la mairie.

Nous avons donc déposé en mairie **le 9 juin** le courrier cosigné par 210 habitants, tel que nous l'avions annoncé aux élu.es le 9 mai. Les élu.es qui connaissaient déjà ce courrier et son contenu puisque certains l'ont signé et que tous l'avaient eu dans leurs boîtes à lettre.

Malgré ces démarches somme toute banales, et malgré le fait que les élu.es n'aient pas réuni la commission téléphonie pendant 2 années et demie, certains élu.es ont fait courir le bruit, afin de nous délégitimer, que nous étions « dans la provocation ».

Pourtant il n'aura fallu que quelques jours à la mairie pour renier sa parole publique quant à la consultation publique que nous avons obtenue. Nous affirmons néanmoins qu'elle est légalement possible et encadrée par l'Article L-1112-15 du CGCT.

Et afin de masquer ce reniement quant à cette consultation, ainsi que les désaccords internes entre les élu.es, la mairie a écrit son tract provocateur, en cherchant à individualiser les membres du collectif, tout en essayant d'apeurer les habitant.es.

Et alors même que plusieurs élu.es, responsables et que nous soutenons dans leurs démarches, ont affirmé leur opposition ce projet, nous condamnons le fait qu'ils n'aient jamais pu voter dans de bonnes conditions sur le sujet. Nous les encourageons à ne pas accepter que le pylône soit implanté sur la ligne de crête et que la Déclaration Préalable soit prochainement déposée. Et si elle l'était, nous rappelons une fois encore qu'une mairie est en droit de la refuser en argumentant via le PLU et le Code de l'Urbanisme.

80 enfants et l'école surexposés

Tel que nous le rappelions dans le courrier cosigné par 210 habitants des trois villages, avec ce pylône, l'exposition dans l'école passera de 15 millivolts (0,015 Volts/m) à **320 derrière une vitre (soit 0,32 V/m) et bien plus encore dans la cour de récréation.**

Cela dépasse donc les préconisations du Conseil de l'Europe (200 millivolts, soit 0,2 V/m), **dont s'est pourtant réclamé M. le Maire en réunion...** et cela dépasse aussi la Résolution de Salzbourg qui préconise 20 millivolts (0,02 V/m).

Pourtant, en 2016, l'ANSES, l'Agence Sanitaire Française, explique que l'exposition aux ondes électromagnétiques de la téléphonie mobile peut « *provoquer des modifications biologiques sur le corps* » et reconnaît des « *modifications de l'électroencéphalogramme chez l'adolescent* » exposé.

Et L'ANSES de préconiser « *de reconsidérer les valeurs limites d'exposition réglementaires et les indicateurs d'exposition. En effet, les travaux de cette expertise ont mis en évidence le fait que les enfants pouvaient être, dans certaines bandes de fréquences radioélectriques, plus exposés que les adultes. En effet, dans le cas des expositions liées à des sources lointaines (telles que les antennes relais de téléphonie mobile ou les émetteurs de radio et télédiffusion), la petite taille des enfants peut, par effet de résonance, engendrer des expositions moyennes sur le corps entier plus élevées que pour les adultes* »¹.

Pourquoi certains habitants souhaitent-ils ainsi exposer les enfants ?

Un patrimoine à préserver

En plus de la vue quotidienne que nous offre cette ligne de crête depuis nos habitations, le futur emplacement du pylône est un lieu très fréquenté par les randonneurs, randonneuses et parapentistes. Alors que le Conseil d'Administration de ces derniers s'oppose au projet, **allons-nous voir disparaître les belles toiles colorées qui surplombent notre vallée ?**

Alors que la mairie se vante de défendre le patrimoine, certains élu.es veulent implanter l'antenne **à l'endroit même** qui a pourtant été mis en avant par la mairie en Une du guide de randonnée « *De la vigne à la cardabelle* »², créé et soutenu par les communes de Clairvaux et de Druelle-Balsac, par les Gastadous et la Fédération Française de Randonnée. Une belle contradiction !

Car qui aura encore envie d'aller marcher à cet endroit ? C'est ainsi que le pylône du Caylaret à Saint-Christophe a mis fin à la fréquentation de

¹ <https://www.criirem.org/publications/anses-radiofréquences-sante-enfants-avis>

² <https://mairiedclairvauxdaveyron.fr/wp-content/uploads/2022/06/clairvaux-randonnee-pour-les-familles.pdf>

ce lieu. **Souhaitons-nous que le gris métallique du pylône surplombe et ternisse les couleurs de notre magnifique paysage de rougiers et de vignes ?** Nous nous étions déjà battus avec succès pour préserver la ligne de crête de Cassagnes-Comtaux d'une ligne à haute tension ; il ne s'agirait pas de perdre celle du Causse à l'est vingt ans plus tard.

Nos vignes agressées

En présence d'ondes artificielles, les vignes vont subir un stress physique. Ainsi « *nous ne nous attendions pas à une telle réaction. Les plantes se sont défendues comme si elles avaient été blessées ou abîmées par du gel ou par une forte canicule* », commente Gérard Ledoigt, responsable de l'équipe de recherche sur les tumeurs et l'autosurveillance cellulaire (ERTAC) qui a réalisé ses études sur des végétaux³.

AVIS AUX PROPRETAIRES DE CHEVAUX ET DE BOVINS !

Me Lafforgue, avocat très connu pour avoir le premier gagné dans le scandale de l'amiante, défend la pépinière de chevaux du CERGO dans le Maine et Loire. Il explique qu'il a trouvé des jurisprudences aux Etats-Unis et au Portugal pour prouver l'hypersensibilité des chevaux aux champs électromagnétiques : « *ils évitent les abreuvoirs parce que l'eau est un conducteur électrique, [ils] battent le sol du sabot, boitent, se couchent sans raison* ».

Et selon François Lafforgue, par ailleurs avocat de l'Association Nationale Animaux Sous Tension, les antennes sont dangereuses par les airs mais aussi par le sol, surtout **lorsque dans notre commune la terre est argileuse et emplie de fer**, ce qui lui donne ici sa couleur rouge et qui est conducteur de l'électricité : « *Les bovins ont des sabots et ils ne sont pas isolants comme nous avec nos chaussures.* »⁴

C'est pourquoi le Député centriste Philippe Bolo met en garde quant aux effets des ondes sur les élevages. Le journal agricole *Réussir* détaille ce Rapport parlementaire : « *Vrai. Les animaux d'élevage peuvent avoir des troubles de comportement liés à l'installation de lignes à haute tension, d'éoliennes, d'antenne relais de téléphonie mobile ou d'aménagements de bâtiments d'élevage. Le rapport explique que les champs électromagnétiques, (...) peuvent induire des courants et des tensions parasites* »⁵

Quand TF1, qui appartient à Bouygues, parle du dégât des antenne-relais sur les animaux, lors du journal de 13h en 2016 : « *L'heure est au calcul du préjudice subi. Entre la perte des animaux (29 000 euros), la déclassification du lait (36 000 euros) ou encore les travaux d'isolation (10 000 euros), la note est salée. Elle se chiffre à 75 000 euros, précise Le Pays d'Auge. Une plainte devrait être déposée contre la société qui exploite l'antenne pour demander réparation. L'histoire de Jean-François et Erika Levillain a visiblement ému la rédaction de TF1, qui leur a consacré un reportage dans le journal de 13h, mercredi 26 octobre 2016* ».⁶

La FNSEA contre une antenne-relais

A Mazerat-d' Allier, l'éleveur Frédéric Salgues est considéré comme « un des meilleurs du département ». Alors que l'antenne-relais des opérateurs Orange, Bouygues Télécom, Free et SFR a été installée, il explique que « *Nos animaux sont méconnaissables. J'ai perdu une quarantaine de bêtes dont une quinzaine de vaches laitières. Ma production de lait s'est effondrée. Elle est passée de 9 000 à 5 000 litres. Elles sont toutes maigres. Elles ne se lèvent plus la nuit pour manger et elles ne boivent quasiment pas. Même nous à la ferme, on est touchés. Je suis plus fatigué qu'avant. J'ai des plaques rouges sur la peau, des maux de tête et je ressens des picotements.* » se désespère Frédéric Salgues, interrogé par *Le Parisien* (08/06/22). « *Au-delà de leur village, de grosses tensions existent dans le milieu agricole, hostile à l'antenne.* [Cette victoire] « *n'a été rendu possible que par l'action énergique de la FNSEA qui a pris fait et cause pour les plaignants de Mazeyrat d'Allier.* « *S'il n'y avait pas eu la FNSEA, on n'y serait jamais arrivé* », commente un responsable agricole du canton »⁷.

Soyons responsables de notre propre exposition

Alors que la mairie a cherché à faire peur aux habitants les plus fragiles en leur faisant penser que les secours ne pourraient pas passer, rappelons que les secours utiliseront en partie la 4G d'Orange, un opérateur qui passe sur le village de Bruéjols, ainsi que le rappelle l'ARCEP (l'Autorité des télécommunications).

Par ailleurs en cas d'urgence lorsqu'il n'y a apparemment pas de réseau, il est conseillé de faire tout de même le 112 parce que ce numéro utilise tous les opérateurs.

Qui plus est, rappelons que « *les prochains iPhone vont permettre d'appeler les secours grâce à une connexion par satellite* »⁸. La FNAC précise qu'Apple « *a d'ailleurs apporté [cette] fonctionnalité en France au mois de décembre [2022]. Elle offrira également la possibilité d'envoyer [par satellites] des messages à une autre personne* »⁹. Les antennes deviendraient ainsi de plus en plus obsolètes.

Enfin, dans le précédent tract, nous avons démontré, avec l'appui de l'ARCEP, qu'avec Orange on peut passer des appels en 3G et en 4G. Enfin : pourquoi un pylône alors qu'il suffit de sa box personnelle en utilisant la WIFI pour téléphoner ? Car rappelons qu'une antenne-relais émet en permanence dans toutes les directions, même si vous n'utilisez pas votre portable.

Imaginerait-on un fumeur demander que tout un village soit inondé de fumée ?

³ Cité dans « La pollution électromagnétique » Ed Terre Vivante, 2018, p.86

⁴ https://actu.fr/bretagne/etrelles_35109/pres-de-vitre-ces-riverains-disent-non-a-l-antenne-relais-pres-de-chez-eux_39047269.html

⁵ <https://www.reussir.fr/effet-des-champs-electromagnetiques-sur-les-elevages-une-prise-de-conscience-est-necessaire>

⁶ Actu.fr, Normandie, l'antenne faisait mourir les veaux, 28/10/2016

⁷ sur le blog du journaliste Alain Canet

⁸ <https://www.ladepêche.fr/2022/09/08/les-prochains-iphone-vont-permettre-d-appeler-les-secours-grâce-a-une-connexion-par-satellite-10530843.php>

⁹ <https://leclairneur.fnac.com/article/222688-ces-2023-les-appels-d-urgence-par-satellite-arrivent-sur-smartphones-android-grâce-a-qualcomm/>